

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 14 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 14 janvier 2020, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Kevin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Est absente :

Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
-----------------------	-----------

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

Sont également présents :
M^e Hervé Rivet, Directeur général et
Madame Line Milo, assistante greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. DÉCLARATION DE LA MAIRESSE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Trente-deux (32) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019
- 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 (1)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019 (2)

6. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE
MOIS DE DÉCEMBRE 2019 AU MONTANT DE 908 158.84 \$

7. DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:

7.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Valeur au cours du mois de novembre 2019 : 796 812 \$

Valeur au cours du mois de novembre 2018 : 112 735 \$

Valeur pour l'année 2019: 11 108 211 \$

7.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 274-2019

GESTION ET ADMINISTRATION

8.1 Autorisation de signature – Plan d'action – Portrait diagnostique –
Infra Planification

8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro
XXX-2020 autorisant des travaux d'aménagement et de pavage de
la rue Roland-Cadieux

8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro
XXX-2020 autorisant des travaux de pavage de la rue du Saint-
Émilien et de la rue du Côtes-de-Provence

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

9.1 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

9.2 Réorganisation de la structure et de l'organisation du travail de
deux services de la Ville

TRAVAUX PUBLICS - LOISIRS & CULTURE

10.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro
XXX-2020 sur la circulation de véhicules hors route (motoneiges)
sur divers chemins municipaux et traverses, remplaçant et
abrogeant le Règlement numéro 175-2011

10.2 Mandat honoraires professionnels pour plans et devis et
surveillance partielle – Référence phase II réhabilitation d'un
tronçon de la rue principale entre les rues du Couvent et de la
Septaco – Poste de suppression – Octroi de mandat

10.3 Autorisation de crédit-bail pour une faucheuse d'herbes hautes le
bord des chemins

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 10.4 Balayage de rue – Autorisation de contrat pour la saison estivale 2020 – Location d’un balai sans opérateur
- 10.5 Permis de voirie et raccordement routier – Demande d’autorisation et mandat de signatures pour l’année 2020

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 11.1 Entérine l’embauche d’un pompier temps partiel sur appel
- 11.2 Autorisation d’achat de cylindre pour les appareils respiratoires – Service de sécurité incendie
- 11.3 Entente intermunicipale établissant la fourniture de service spécialisé pour les sauvetages nautiques et glace

URBANISME ET ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 12.1 Avis de motion : Projet de règlement numéro 198-01-2020 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser des normes de lotissement particulières pour les zones agricoles
- 12.2 Adoption du projet de règlement numéro 198-01-2020 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser des normes de lotissement particulières pour les zones agricoles
- 12.3 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-01-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre dans la zone résidentielle R-616 l’usage spécifique « Industries d’emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213)
- 12.4 Projet de règlement numéro 197-01-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre dans la zone résidentielle R-616 l’usage spécifique « Industries d’emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213)
- 12.5 Adoption Règlement numéro 197-05-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l’usage Institutionnel et public (P1) dans la zone pôle local Pl-515 et y permettre l’usage spécifique « Établissements de santé et de services sociaux » (P101)), tels que les centres d’hébergement et de soins de longue durée (public ou privé) uniquement
- 12.6 Abrogation de la résolution numéro 18-07-249 adoptée le 3 juillet 2018 : Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Demande de permis de lotissement numéro 2018-00011 - Création des lots 6 243 922 et 6 243 923 du cadastre du Québec – Monsieur Michel Garey et Madame Linda Keatley

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration de la Mairesse

1^{re} PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h, la période des questions est ouverte.

De 19h05 à 19h25 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse et le personnel de la Ville leur répond.

20-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

20-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 (1)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 (1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2019 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**20-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019 (2)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2019 (2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2019 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**20-01-005 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de décembre 2019, en date du 10 janvier 2020, au montant de 908 158,84 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

GESTION ET ADMINISTRATION

**20-01-006 AUTORISATION DE SIGNATURE – PLAN D'ACTION –
PORTRAIT DIAGNOSTIC – INFRA PLANIFICATION**

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme « Infra – Planification Urbaine », en date du 18 décembre 2019 pour élaborer un plan d'action et un diagnostic du Service de l'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de services s'inscrit dans l'atteinte des objectifs de la Ville de Brownsburg-Chatham afin d'assurer un meilleur service pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'intérim de la direction du Service d'urbanisme et du développement durable sera assuré jusqu'au 30 juin 2020 par monsieur Jean-François Brunet de la firme « Infra – Planification Urbaine »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le projet de révision de la mission et le plan de redressement du Service d'urbanisme et du développement durable sera basé sur les quatre (4) principes directeurs suivants, à savoir :

- A. Une action axée sur le développement;
- B. Une gestion intégrée axée sur les résultats;
- C. Une administration dite "lean"; et
- D. Une optimisation de "l'expérience client".

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action présenté déterminera les divers axes qui seront analysés et proposera un échéancier incluant les divers intervenants à mettre à profit dans ce processus de changement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de services de « Infra Planification Urbaine » pour un montant de 48 850,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, a signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis donnant effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

MOTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO XXX-2020 AUTORISANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PAVAGE DE LA RUE ROLAND-CADIEUX

Avis de motion et dépôt d'un projet du règlement d'emprunt est par les présentes donnés par monsieur le conseiller Antoine Laurin qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement d'emprunt numéro XXX-2020 autorisant des travaux d'aménagement et de pavage de la rue Roland-Cadieux

MOTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO XXX-2019 AUTORISANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU SAINT-ÉMILION ET DE LA RUE DU CÔTES-DE-PROVENCE

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt est par les présentes donné par monsieur le conseiller Antoine Laurin qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement numéro XXX-2020 autorisant des travaux de pavage de la rue du Saint-Émilion et de la rue du Côtes-de-Provence.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

20-01-007 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement au Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche ne provoque aucune incidence monétaire à la hausse pour le budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la gestionnaire principale des services administratifs, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Thomas Groulx, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur, le tout à partir du 14 janvier 2020.

QUE le poste est sujet à une période de probation de six (6) mois conformément à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

20-01-008 RÉORGANISATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE DEUX SERVICES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, ainsi que de ses recommandations;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires afin de réaliser une réforme et une réorganisation de la structure et l'organisation du travail des Services de la Ville suivants :

- Loisirs et de la culture;
- Camping et marina;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Et, ce afin d'optimiser l'ensemble des opérations concernées dans le but de garantir une plus grande efficacité et efficience organisationnelle au bénéfice des citoyennes et des citoyens de Brownsburg-Chatham le tout étant une approche conforme aux philosophies de la gestion intégrée axée sur les résultats et une administration dite "lean".

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par la gestionnaire principale des services administratifs, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte et autorise la réorganisation de la structure de l'organisation du travail de la Ville, et ce, conformément au rapport de service soumis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

QUE cette réforme implique notamment :

Pour le Service loisirs et culture :

- Abolition d'un poste saisonnier de préposé aux loisirs;

Pour le Service Camping municipal et marina :

- Abolition du poste de patrouilleur à la réglementation;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Catherine Trickey, ainsi que le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer, pour et au nom de la Ville, le cas échéant, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS - LOISIRS & CULTURE

MOTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2020 SUR LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE (MOTONEIGES) SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX ET TRAVERSES, REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175-2011

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est par les présentes donné par monsieur le conseiller Antoine Laurin qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement numéro XXX-2020 sur la circulation de véhicules hors route (motoneiges) sur divers chemins municipaux et traverses, remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 175-2011.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-01-009

**MANDAT HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR
PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE PARTIELLE –
RÉFÉRENCE PHASE II RÉHABILITATION D’UN
TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LES RUES
DU COUVENT ET DE LA SEPTACO – POSTE DE
SURPRESSION – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT les modalités du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT les démarches d’offres de service auprès de trois (3) firmes d’ingénieurs spécialisées dans le domaine requis;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) des trois (3) firmes ont présentées une offre;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) offres reçues sont très similaires;

CONSIDÉRANT QU’une (1) des offres provient de la firme qui avait produit le concept initial des travaux de réhabilitation du tronçon de rue identifié ainsi que l’aménagement du poste de surpression;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase II sont un incontournable et qu’ils doivent être effectués;

CONSIDÉRANT les démarches en cours pour l’expropriation du bâtiment sur le terrain visé pour les travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se réaliser en 2020;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels sont payables à même les fonds disponibles au Règlement d’emprunt portant le numéro 250-2018;

CONSIDÉRANT l’éligibilité de ce projet dans le programme de subvention (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de services professionnels auprès de la firme « BHP, Conseils » pour un montant de 56 800,12 \$, incluant toutes les taxes applicables

QUE cette dépense soit payable à même le Règlement d’emprunt numéro 250-98.

Adoptée à l’unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-01-0010 AUTORISATION DE CRÉDIT-BAIL POUR UNE FAUCHEUSE D'HERBES HAUTES LE BORD DES CHEMINS

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Brownsburg-Chatham de procéder à la coupe des herbes hautes le long des chemins sur son territoire pour éviter les problèmes liés à l'herbe à puces et à l'herbe à poux;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel pour la coupe des herbes hautes est brisé et qu'une seule soumission de réparation a pu être obtenue pour environ 6 000 \$, sans possibilité de garantie;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, beaucoup d'argent doit être investi dans cet équipement pour réparation, entre autres parce qu'il n'est pas muni d'un déclencheur automatique;

CONSIDÉRANT les démarches de recherches de prix pour des faucheuses munies de déclencheur automatique pour minimiser les bris;

CONSIDÉRANT les offres reçues, avant taxes, à savoir;

Fournisseurs	Magnum Plus GS Offset (combinaison)	TB211 marteau	GMD280 Couteau
Jean-René Lafond	20 064,00 \$	19 086,68 \$	20 121,50 \$
Agritibi RH inc	21 056,32 \$	18 914,21 \$	19 431,62 \$

CONSIDÉRANT QUE le modèle TB211 n'est pas recommandé pour de l'utilisation intensive, avec une garantie d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le modèle GMD280 est un modèle à disque qui ne hache pas le matériel, avec une garantie d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le modèle Magnum Plus GS offset est une faucheuse à marteaux, pour utilisation intensive et permet de hacher le matériel en place, avec une garantie d'un (1) an et une garantie supplémentaire de deux (2) ans sur certaines composantes;

CONSIDÉRANT la possibilité de prendre une option crédit-bail pour une période d'étalement des paiements sur 60 mois à un taux de 5,49 %;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est payable à même le budget d'opération annuel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le crédit-bail pour l'acquisition d'une faucheuse de type Magnum Plus GS auprès du soumissionnaire « Jean-René Lafond », au montant de 20 064,00 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le poste budgétaire numéro 02-361-00-528.

Adoptée à l'unanimité

**20-01-0011 BALAYAGE DE RUE – AUTORISATION DE CONTRAT
POUR LA SAISON ESTIVALE 2020 – LOCATION D'UN
BALAI SANS OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT QUE les besoins en balayage sont requis sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède pas ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appels auprès de fournisseurs potentiels ont révélé que les carnets des commandes sont comblés et/ou les prix sont de plus de 150 \$/heure pour la saison;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en balayage de rue sont concentrés pour les mêmes semaines de travail pour l'ensemble des villes;

CONSIDÉRANT les changements climatiques nombreux qui forcent à épandre de l'abrasive en plus grande quantité sur les routes;

CONSIDÉRANT QUE la formule utilisée pour la saison 2019 fut une très bonne alternative, à savoir que le balai était loué pour plusieurs semaines et rendait les opérations de balayage plus autonome selon les opérations du service pour un certain nombre d'heures;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue de la part de « Déneigement NA-SA inc. », sans opérateur, modèle Johnston 4000, mécanique, pour une période s'échelonnant du 15 mars 2020 jusqu'à la 15 octobre 2020, pour un montant forfaitaire de 23 500 \$ plus taxes applicables, pour 375 heures;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de l'entreprise « Gestion SMW inc. » pour un balai mécanique pour la saison 2020 au montant de 27 019,13 \$, incluant toutes les taxes incluses applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-522.

Adoptée à l'unanimité

20-01-0012 PERMIS DE VOIRIE ET RACCORDEMENT ROUTIER – DEMANDE D'AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, Loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'il autorise la personne responsable du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, loisirs et culture, à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

20-01-0013 **ENTÉRINE L'EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS
PARTIEL SUR APPEL**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a un besoin en pompiers formés rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a rencontré monsieur Charles-Antoine Duhaime en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Duhaime a complété la formation de pompier 1 et pompier 2 (DEP) et qu'il complètera ainsi le DEC en incendie au mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il pourra immédiatement aider le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il s'engage à déménager sur le territoire du Service de sécurité incendie le plus rapidement possible et à fournir une preuve de résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Charles-Antoine Duhaime, à titre de pompier à temps partiel en date du 15 décembre 2019 pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

20-01-0014 **AUTORISATION D'ACHAT DE CYLINDRES POUR LES
APPAREILS RESPIRATOIRES – SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

CONSIDÉRANT les articles 49 et 51 de la *Loi de santé et sécurité du travail* (LSST), à savoir :

- Article 49 de la LSST : les obligations du travailleur;
- Article 51 de la LSST : les obligations de l'employeur.

CONSIDÉRANT QUE les appareils respiratoires doivent comprendre des cylindres;

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie des cylindres est de 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE 30 cylindres ont dépassé leurs durées de vie depuis novembre 2019;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE c'est l'équipement le plus important pour la survie des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Aréo-feu » est l'unique dépositaire au Québec de ce type d'équipement Cylindre MSA en composite;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Michel Robert.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de 30 cylindres, pour l'année 2020, au montant de 31 327,50 \$, plus taxes et transport, pour le Service de sécurité incendie

QUE cette dépense soit financée et remboursable sur une période de 10 ans à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

20-01-0015

ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICE SPÉCIALISÉ POUR LES SAUVETAGES NAUTIQUES ET GLACE

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 569 et suivant du code municipal et de l'article 468 suivants la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Saint-André d'Argenteuil offre le service de sauvetage nautique et glace;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Brownsburg-Chatham se retire du service de sauvetage nautique et glace;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Brownsburg-Chatham investissait entre six et dix mille dollars en salaire pour la formation ou le maintien de la compétence par an;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André d'Argenteuil s'engage lors d'appels pour un sauvetage nautique ou glace sur le territoire de Brownsburg-Chatham de déployer les ressources humaines et matérielles pour accomplir le sauvetage;

CONSIDÉRANT QU'UN montant annuel de base de mille (1000 \$) devra être payé à la municipalité de Saint-André d'Argenteuil pour avoir droit aux tarifs et condition préférentiels de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Michel Robert.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'entente de service spécialisé pour le sauvetage nautique et glace avec la municipalité de Saint-André d'Argenteuil pour une durée de deux (2) ans et renouvelable.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

MOTION AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-01-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER DES NORMES DE LOTISSEMENT PARTICULIÈRES POUR LES ZONES AGRICOLES

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Kévin Maurice qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Projet de règlement numéro 198-01-2020 amendant le Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de préciser des normes de lotissement particulières pour les zones agricoles.

20-01-0016 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-01-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 198-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PRÉCISER DES NORMES DE LOTISSEMENT PARTICULIÈRES POUR LES ZONES AGRICOLES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 14 janvier 2020;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement à la réglementation de lotissement est initiée afin de préciser des normes relatives à la superficie des lots pour les lots desservis ou partiellement desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire et étant situés dans les zones agricoles;

ATTENDU QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* prévoit qu'un lot puisse être loti, sans autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, advenant que les infrastructures d'aqueduc et/ou d'égout sont présentes avant l'entrée en vigueur de la présente loi, le tout en respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le Règlement de lotissement numéro 198-2013, est modifié à la section 4.2 en insérant l'article 4.2.6 à la suite de l'article 4.2.5 et celui-ci se lira comme suit :

« 4.2.6 : Normes de lotissement particulières pour les zones agricoles

Pour les terrains résidentiels bénéficiant d'un droit acquis reconnu par la CPTAQ en vertu de l'article 105 de la LPTAA, la superficie minimale pourra être réduite à 3 000 mètres carrés, la largeur de façade minimale à 45 mètres et la profondeur minimale à 30 mètres en respectant une profondeur maximale de 60 mètres. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

M^c Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion : Le 14 janvier 2020
Adoption du projet : Le 14 janvier 2020
Adoption du second :
Adoption du règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
197-01-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE
PERMETTRE DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE R-616
L'USAGE SPÉCIFIQUE « INDUSTRIES
D'EMPAQUETAGE ET LA DISTRIBUTION DE
PRODUITS ALIMENTAIRES » (I213)**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Gilles Galarneau qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Projet de règlement numéro 197-01-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre dans la zone résidentielle R-616 l'usage spécifique « Industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires » (I213).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

20-01-0017

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2020
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE DANS
LA ZONE RÉSIDENIELLE R-616 L'USAGE SPÉCIFIQUE
« INDUSTRIES D'EMPAQUETAGE ET LA
DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES » (I213)**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 14 janvier 2020;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement au règlement de zonage est initiée afin de permettre dans la zone résidentielle R-616 l'usage spécifique «Industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires» (I213) comme il était autorisé auparavant dans la réglementation par le règlement numéro 197-07-2018. Ce règlement est entré en vigueur le 28 février 2019, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone résidentielle R-616 en y ajoutant l'usage « Industries d'emballage et la distribution de produits alimentaires » identifié comme « I213 » sous la classe d'usage (I2) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », une note (2) et placée à la suite de l'usage déjà autorisé et se lisant comme suit :

« (2) : ..., I213 »

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

M^c Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Avis de motion : Le 14 janvier 2020
Adoption du projet : Le 14 janvier 2020
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

20-01-0018 **ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2019
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE
L'USAGE INSTITUTIONNEL ET PUBLIC (P1) DANS LA
ZONE PÔLE LOCAL PL-515 ET Y PERMETTRE L'USAGE
SPÉCIFIQUE « ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX » (P101)), TELS QUE LES CENTRES
D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE
(PUBLIC OU PRIVÉ) UNIQUEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 5 novembre 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 3 décembre 2019 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage est initiée afin de permettre l'usage Institutionnel et public (P1) dans la zone pôle local PI-515 et y permettre l'usage spécifique «Établissements de santé et de services sociaux (P101), tels les centres d'hébergement et de soins de longue durée (public ou privé) » uniquement;

ATTENDU QUE la précédente réglementation applicable avant la fusion de Brownsburg et Chatham autorisait ce type d'établissement et qu'une coquille réglementaire s'est insérée lors de la fusion des réglementations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone pôle local PI-515 en y ajoutant l'usage P1 « Institutionnel et public » comme classe d'usage autorisé et en y édictant une disposition sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », une note (3) et placée à la suite des usages déjà autorisés et se lisant comme suit :

« (3) : ..., P101 – Centres d'hébergement et de soins de longue durée (public ou privé) uniquement »

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion :	Le 5 novembre 2019
Adoption du projet :	Le 5 novembre 2019
Adoption du 2 ^e projet :	Le 3 décembre 2019
Adoption du Règlement :	Le 14 janvier 2020
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

20-01-0019

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-07-249 ADOPTÉE LE 3 JUILLET 2018 : CESSIION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-00011 - CRÉATION DES LOTS 6 243 922 ET 6 243 923 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR MICHEL GAREY ET MADAME LINDA KEATLEY

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vient abroger la résolution numéro 18-07-249 adoptée le 3 juillet 2018 visant une contribution aux fins de parcs et terrains de jeux en lien avec la demande de permis de lotissement numéro 2018-00011;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'opération cadastrale visait un remplacement plutôt qu'une création de lots. De plus, la présente opération de remplacement n'a pas pour résultat d'augmenter le nombre de lots de ce fait, les frais liés à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux ne s'appliquent pas;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 18-07-249;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé par monsieur Jean-François Brunet, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation soumis par monsieur Jean-François Brunet, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que la résolution numéro 18-07-249 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h55 à 20h14 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse et le personnel de la Ville leur répond.

20-01-0020 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h15 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

Line Milo,
Assistante greffière